

L'AGRICULTURE SOCIALE ET THERAPEUTIQUE EN FLANDRE : UNE EXPERIENCE INSPIRANTE POUR LA WALLONIE

Visites de terrain

3 mars 2016



Avec
le soutien de la



Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.

Pourquoi cette journée ?

Fermes sociales, fermes de soins, fermes de ressourcement, fermes pédagogiques, ... Depuis plusieurs années, l'agriculture dites « sociale » fait l'objet d'un intérêt croissant en Europe mais aussi en Wallonie.

Que ce soit à l'initiative d'agriculteurs, d'organisations agricoles, de GAL ou encore des acteurs de l'économie sociale (ex. ASBL, CPAS, EFT, AWIPH, potager collectif, etc.) qui développent des projets pilotes, l'agriculture sociale apparaît comme une voie innovante de diversification des activités agricoles tout en contribuant à un objectif global d'inclusion sociale de publics fragilisés ou précarisés.

C'est pourquoi la Wallonie a souhaité soutenir ces initiatives encore peu connues par l'activation de la mesure 16.9 du PwDR dédiée à la « Diversification des activités agricoles et forestières dans le domaine de la santé ». Cette mesure vise à développer des projets pilotes d'insertion de publics fragilisés chez des « experts du vécu » que sont les agriculteurs, les entreprises de maraîchage, les forestiers, les structures d'éducation à l'environnement, ... Ces projets seront portés par des partenariats innovants réunissant les services agréés et/ou reconnus dans le domaine de la Santé et de l'Action sociale et ces « experts du vécu », avec un objectif d'amélioration du bien-être social, mental et physique de publics rencontrant des problèmes sociaux, de précarité, de santé mentale, de handicap, d'assuétude, etc.

Déjà impliqué dans les réflexions lors de la dernière période de programmation, le RwDR continue à approfondir cette thématique avec les acteurs de terrain par la mise en place un Groupe de travail « Agriculture et foresterie sociales ».

C'est dans ce cadre que le Réseau et le GAL des Plaines de l'Escaut en collaboration avec Steunpunt Groene Zorg, structure de coordination pour l'agriculture sociale en Flandre, ont organisé une journée de visites de terrain dédiée à « l'agriculture sociale et thérapeutique » et plus particulièrement à l'accueil de personnes fragilisées à la ferme.

Les participants sont allés à la rencontre d'exploitants mixte et maraîcher accueillant des personnes handicapées et/ou des jeunes en difficulté ainsi que des institutions sociales avec lesquelles ils collaborent.

Ce document reprend le contenu des échanges et les réflexions partagées durant cette journée.

Bonne lecture !

Steunpunt Groene Zorg, structure de coordination de l'agriculture sociale en Flandre Willem Rombaut, SGZ



Steunpunt Groene Zorg (SGZ) est un centre de soutien pour tout ce qui est « Green Care » ou « soins verts » en Flandre. C'est une ASBL créée au sein du Boerenbond/KVLV, organisation d'agriculteurs, (aspect important pour faire le lien entre domaine agricole et domaine social) et qui se préoccupe en particulier de la dimension « Green Care » au sein des exploitations agricoles.

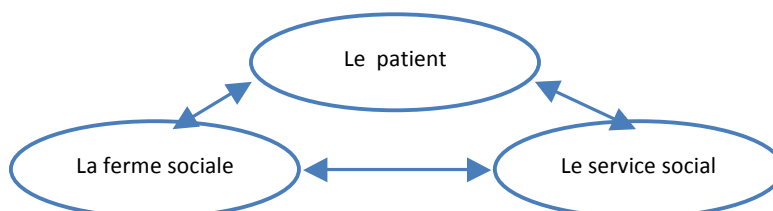
Le concept « Green Care » étant plus large que celui des fermes sociales (gestion de la nature, etc.). La mise en place de « **Soins verts** » signifie l'activation (rendre actif, faire quelque chose), **bénévole** et **assistée (assistance professionnelle)**, de personnes vulnérables dans un environnement peuplé **d'animaux et/ou de plantes** (aspects « verts »).

Steunpunt Groene Zorg a deux missions principales :

- la création d'un cadre qui garantit la qualité de l'accueil social à la ferme, de l'assistance aux fermes d'insertion sociale ;
- réunir l'offre et la demande des fermes sociales.

Etablissement d'un cadre qualitatif de référence

1) Le système est au minimum composé de 3 parties prenantes, ce qui garantit l'équilibre (chacun à son importance) du partenariat et permet de limiter les risques d'abus de la part de l'une des parties car elle se contrôlent mutuellement.



Ce système à trois parties est important car il peut arriver que les motivations d'une des parties de soit pas noble, par exemple :

- Le patient qui va échapper à la prison ou l'enfermement en allant à la ferme, sans pour autant qu'il y ai une motivation positive derrière.
- L'accueil en ferme peut être une bonne occasion d'avoir de la main d'œuvre bon marché pour autant que la personne accueillie présente des capacités particulières
- Les services sociaux qui travaillent avec des personnes au comportement social compliqué pourraient vouloir s'en « débarrasser » via l'accueil en ferme ou simplement faire face à un manque de personnel de leur côté

Ce point de départ (dangers potentiels) a été utilisé pour construire le cadre qualitatif.

2) Quelques éléments nécessaires pour assurer un cadre qualitatif

- Une bonne motivation de chacun est indispensable.

- La coopération avec une ferme sociale n'est qu'une facette du trajet d'assistance. Le service social est un partenaire responsable pour informer et assister l'agriculteur dans son rôle d'agriculteur. Le service social a également pour rôle de déterminer qui est susceptible d'être accueilli.
- A la ferme il n'y a que le fermier. Il n'y a pas d'assistance sociale professionnelle, c'est une condition pour la qualité de l'accueil (environnement naturel sans assistance). Il est important que l'agriculteur soit un vrai agriculteur et non un éducateur.
- La petite dimension (ferme familiale) assure une attention individuelle et une intégration dans la vie quotidienne et réelle.

3) Signer une convention entre les 3 parties prenantes reprenant :

- La législation sociale: il s'agit d'un travail non-rémunéré (ce n'est pas un contrat de travail). Le service social sauvegarde les droits sociaux de son usager (les allocations doivent être conservées),
- Le plan d'assistance: comment le service social va assister la coopération? Comment va se faire l'introduction à la ferme ? Quels sont les moments d'évaluation ? Qu'attend t-on de l'agriculteur ?
- Description de la réalisation pratique: l'horaire, les activités, les repas, les vêtements, ...
- L'assurance (chaque situation est différente d'une exploitation à l'autre et doit être vérifiée). L'assurance civile n'est pas suffisante. Il est indispensable de souscrire une assurance spécifique.
- Les règles de la maison (l'accueilli peut-il entrer dans la maison, mange-t-il avec la famille, ...).

4) La formation

- L'organisation de réunions de formation: pour les fermiers et les professionnels du secteur social
- La rédaction d'un guide de qualité (2007) et de brochures thématiques (comment réagir quand l'accueilli nous considère comme son confident, comment établir une bonne assurance, ...)
- Des contributions rédactionnelles dans des magazines spécialisés des secteurs concernés
- L'information via le site web www.groenezorg.be et par magazine électronique (4.000 destinataires)

Réunion de l'offre et de la demande

Ce travail est organisé au niveau des provinces. Dans chaque province, une personne à mi-temps est chargée de :

- Inventorier les agriculteurs qui veulent accueillir des personnes vulnérables
- Visiter la ferme: enquêter par rapport à la motivation, la perspective et la capacité d'accueil
- Déterminer, pour chaque ferme, le groupe-cible et le genre de l'activité qui conviendrait le mieux (activité de jour, time-out, expérience, trajet vers l'emploi). Toutes les fermes sont différentes. Parfois certains « patients » ont besoin de ferme un peu chaotique, d'autre ont besoin de fermes très structurées. Le choix est réalisé en fonction du patient.
- Examiner les demandes des services sociaux pour une ferme sociale (il joue le rôle de point contact)
- Assister le processus de l'intégration dans la ferme et la rédaction de la convention
- Inventorier les agriculteurs qui veulent accueillir des personnes vulnérables

Caractéristiques des fermes sociales en Flandre

Dans les fermes d'accueil, **tous les secteurs sont représentés** :

- L'élevage laitier et allaitant
- L'horticulture
- La fruiticulture
- L'arboriculture
- Le haras, etc.

Ce qui est important c'est qu'il soit possible de travailler manuellement (certains agriculteurs n'hésitent pas à modifier leur manière de travailler pour rendre certaines tâches accessibles aux personnes qu'ils accueillent).

Les agriculteurs professionnels ne sont pas les seuls à accueillir des personnes vulnérables. D'autres structures (agriculteurs amateurs, aménagement de jardins, centres équestres, métiers verts, etc.) qui offrent également des possibilités d'accueil bénéficient de la subvention.

Fin 2015, la Flandre comptait plus de 800 fermes sociales. La création de Steunpunt Groene Zorg en 2004 et l'octroi d'une subvention de 20€/demi-jour d'accueil (3h) par le ministère de l'agriculture en 2006 sont deux moments importants qui ont contribué à l'augmentation du nombre de fermes sociales en Flandre. Aujourd'hui, le nombre de fermes atteint un plateau.

SGZ réfléchit à un nouveau système de financement qui impliquerait davantage le secteur du bien-être (actuellement seul le secteur agricole est impliqué). Par exemple, les allocations de handicap pourraient être portées par le bénéficiaire direct qui les dépenserait où bon lui semble : pour aller dans un centre d'accueil de jour ou encore pour se rendre dans une ferme sociale s'il le désire. Le montant serait alors directement donné à l'agriculteur. Ce système déjà utilisé aux Pays-Bas a pour avantage de faire de l'agriculture sociale une réelle voie de diversification agricole.

En matière de répartition, les fermes sont bien distribuées sur l'ensemble de la Flandre. **La demande de soins est la plus forte en ville mais c'est malheureusement là que l'offre de fermes sociales est la plus faible.** Certaines zones rurales présentent aussi une offre en fermes plus importante que la demande.

Les caractéristiques de l'accueil à la ferme :

- Des secteurs différents et variables
- Accueil de groupes et/ou d'individus
- Des jeunes et des adultes (pas des enfants de moins de 10 ans)
- La fréquence varie : 0,5j/15j – 7j/7j (time-out)

Les caractéristiques des demandes d'accueil

Les secteurs demandeurs d'un accueil en fermes sociales : 47% des personnes enregistrées en 2015 (1000 personnes) viennent de l'enseignement (80% de ceux-ci sont également suivis par des centres pour jeunes, personnes handicapées etc.), 14% du secteur de l'aide à la jeunesse, parfois pour de courts séjours de time-out (dorment sur place). Les personnes handicapées qui représentent 20% des secteurs qui introduisent des demandes, et les autres (santé mentale, aide à la maison, etc.) restent plus longtemps.

Traitement d'une demande émanant des services sociaux :

- Questionnaire d'inscription à remplir. => analyse par Steunpunt Groene Zorg, enquête auprès des fermes disponibles, confrontation de l'offre et de la demande avec vérification des possibilités d'accueil en ferme.
- Préparation d'une première rencontre si ok. La collaboration débute par une information complète confidentielle (que faut-il savoir de la personne accueillie, comportement, etc.)
- Signature de la convention

Une subvention pour les fermes sociales

Une subvention de 20€/demi-journée d'accueil (3h y compris les pauses) est allouée aux agriculteurs accueillants pour un montant maximum de 40€/jour peu importe le nombre de personnes accueillies sur cette journée.

Cette subvention est octroyée par le Département de l'agriculture selon les conditions suivantes :

- Etre agriculteur à titre principal (recettes brutes de min 30.000€/an)
- Etre assisté par un service social reconnu par les autorités (département du bien-être et de la santé ou département de l'enseignement)
- Utilisation du contrat/convention modèle.

Elle a plusieurs avantages :

- la reconnaissance de l'agriculture sociale comme voie de diversification
- l'expression d'une reconnaissance sociale de l'agriculture
- une compensation pour l'investissement en temps de l'agriculteur

Et pour l'avenir ?

- Actuellement 95.000 € sur base annuelle jusqu'en 2019. Aucune certitude pour la suite.

Conclusions : les forces et facteurs de succès de la démarche

L'accompagnement par Steunpunt Groene Zorg et le soutien régional

- L'assistance par SGZ qui supporte et garantit le cadre qualitatif et législatif et joue le rôle d'intermédiaire pour gestion de conflit entre les parties prenantes si nécessaire
- La canalisation des demandes par SGZ et leur répartition selon les compétences et préférences du fermier et les caractéristiques des personnes accueillies
- L'intégration de l'association SGZ dans une organisation agricole qui assure le lien direct avec l'agriculture
- L'encouragement des agriculteurs avec une subvention limitée

Les caractéristiques de la relation

- Le caractère familial : relation one to one
- La diversité des fermes sociales – beaucoup de situations différentes répondant aux besoins des trois parties prenantes
- Un haut taux de satisfaction pour toutes les parties : tout le monde doit être motivé

Les bénéfices retirés pour le monde agricole

- La participation à la vie économique des exploitations
- Valeur ajoutée professionnelle pour l'agriculteur (valorisation de compétences sociales et acquisition de nouvelles compétences)
- Renforcement d'une image positive de l'agriculture

Les bénéfices retirés pour le secteur social et le bénéficiaire

- Gratuit pour le secteur social

- Type d'accueil supplémentaire
- Réel effet thérapeutique pour les bénéficiaires

Pour plus d'informations, consultez le site web de Steunpunt Groen Zorg : <http://www.groenezorg.be>

De Valleihoeve - La « Ferme de la vallée »

Carte d'identité de l'exploitation

| | |
|------------------------|---|
| PROPRIETAIRES | Annick Van Caester – tâches administratives + institutrice dans l'enseignement spécialisé Herman Devaere – autres tâches agricoles |
| ADRESSE | Rooigemstraat 15 à 9750 Huise-Zingem |
| COORDONNEES DE CONTACT | Gsm 0472/74.14.04 Tel 09/383.63.43 Fax. 09/383.63.43 Email : valleihoeve@edpnet.be http://www.valleihoeve.be/ |
| ACTIVITES | <ul style="list-style-type: none"> • Production de lait – va être abandonnée pour des vaches allaitantes et la vente de packs « barbecue » • Transformation du lait en glace • Maraîchage : culture de fraises – tout est vendu sur place • Pommes de terre (bintje) • Poules – œufs • Production de jus de pomme • Tourisme : aménagement et entretien de sentiers de randonnée • Développement d'une activité Horéca dans une ancienne étable • Vente à la ferme avec terrasse et aire de jeux • Grange gourmande – salle de fête • Golf champêtre • Accueil pour team-building, famille, etc. au forfait ½ ou 1 jour |
| ACCUEIL SOCIAL | Accueil de jeunes en difficulté Suivi par Steunpunt Groene Zorg |
| COMMENTAIRES | La ferme existe depuis 1732, reprise des parents en 1987. |

L'accueil social

Accueil de jeunes de 12 à 18 ans provenant de l'enseignement spécialisé.

Les jeunes de moins de 12 ans ne sont pas accueillis car ce n'est pas la même approche – ils préfèrent jouer plutôt que donner un coup de main – moins facilement intégrable dans son quotidien.

Les adultes de plus de 18 ans non plus car à partir de cet âge ils ne sont plus soutenus par l'institution sociale. Mais Annick essaie de pouvoir prolonger leur séjour au moins jusque 20 ans.

Leurs activités :

- préparer la salle (grange gourmande), le réfectoire

- couper les légumes
- nourrir les animaux
- cueillir les fraises
- tri des pommes de terre et mise en sac
- nettoyer l'étable
- vendre au magasin quand c'est possible
- nettoyer le sol
- ...

Il est important d'expliquer les tâches en détail à chaque fois. Par exemple, pour nettoyer le sol de la salle, la personne a besoin de deux seaux, 1 bleu et un rouge et tout le matériel est toujours au même endroit. Aussi, pour le tri des pommes de terre, bien suivre car erreur possible.

Conditions de l'accueil :

- 1 journée par semaine/jeune pendant 1 année ou plus si besoin. Les jeunes sont sous contrat d'activité extrascolaire → l'accueil compte donc comme des heures d'école. A la fin de l'accueil, la diminution est progressive. Il y a possibilité de revenir de temps en temps. Le contrat est réalisé avec le « Centre pour l'assistance aux élèves » qui possède une vision hélicoptère, externe et neutre.
- Possible accueil en time-out c'est à dire accueil 7 à 15 jours en continu – contrat spécial entre la ferme et l'étudiant – en plus de la subvention, la ferme négocie un dédommagement auprès de l'institution sociale pour l'hébergement (environ 20€/nuit). Annick n'accepte plus le time-out car c'est trop lourd à gérer en même temps que ses activités quotidiennes à la ferme.
- Les jeunes se déplacent eux-mêmes → bus spécial qui les amènent à la ferme.
- Les jeunes ne sont jamais laissés seuls (afin d'éviter tout risque de blessure de l'enfant ou des animaux).
- Les jeunes ne peuvent pas utiliser les machines agricoles.
- 1 jeune à la fois même si la demande est forte (il faut savoir se limiter car ce sont souvent des jeunes en situation difficile qui demande une grande attention)
- Au cas par cas – un jeune n'est pas l'autre – chacun a ses préférences, ses besoins, ses capacités
- Pas de qualification spécifique nécessaire
- Les jeunes mangent avec eux. Ils doivent parfois les habiller car certains viennent sans vêtements adaptés (arrangement avec des systèmes de 2^{ème} main).
- Infrastructures particulières : WC accessible aux personnes handicapées.

Avantage pour le bénéficiaire

- Sortir d'un environnement fermé (celui du centre) et découvrir un nouveau milieu
- Se sentir utile par les tâches qu'il réalise
- Rencontrer des personnes extérieures
- Réelle évolution de la personne : gagne en indépendance, en confiance personnelle...
- Santé physique

Avantage pour l'agriculteur

- Pour l'agricultrice, utilisation de ses compétences sociales à la ferme – accomplissement personnel
- Contact social et humain
- Action positive et enrichissante

Difficultés rencontrées

- Un jeune qui fait une crise (fugue par exemple) : savoir comment s’y prendre – elle possède une certaine expérience et a toujours l’opportunité d’appeler l’assistance sociale ou le SGZ → intéressant de suivre des formations spécifiques pour comprendre certaines maladies notamment l’autisme et ses différents degrés.

Conditions de réussite

- Motivation humaine, aimer l’enfant et construire une relation de confiance, être impliqué avec le cœur
- Relation de personne à personne - À la ferme, il n’y a que l’agriculteur – le contact est bien meilleur et plus facile
- Veiller à la vie privée – le jeudi est un jour libre à la Valleihoeve – personne ne travaille
- Mettre des règles :
 - Veiller au bon comportement des enfants avec les personnes de passage sur la ferme (magasin, restaurant, touristes, ...)
 - Pas de gsm à la ferme → meilleure collaboration
 - Attention au vol → beaucoup d’argent brassé sur la ferme
- Traçabilité et accompagnement – suivi de SGZ + assistance sociale qui vient au moins une fois par semaine
- Suivi des enfants par leur assistant social, par un psy, ...
- Pour un enfant autiste : besoin d’une structure nette dans la ferme et dans la manière de planifier et réaliser les tâches

Den Ijsbeer – « L’ours polaire »

1. Le point de vue des agriculteurs et du bénéficiaire

Carte d’identité de l’exploitation

| | |
|------------------------|--|
| PROPRIETAIRES | Veerle Deseyn – vente à la ferme Chris Devriese – s’occupe des bovins et des porcs |
| ADRESSE | Vuilputstraat 90 8760 Meulebeke |
| COORDONNEES DE CONTACT | Gsm:+32 474 41 82 88 Fax:+32 51 48 45 90 denijsbeer.meulebeke@telenet.be http://www.denijsbeer.be |
| ACTIVITES | <ul style="list-style-type: none"> • Production laitière • Production viandeuse (bovin) – arrêt du porc car trop coûteux • Transformation du lait : crèmes glacées, gâteaux glacés, pâtisseries, yaourt, fromage, beurre • Production de jus de pommes • Poules (œufs), lapins, poney, chèvres, ... • Production de pommes de terre + certains légumes • Vente à la ferme : magasin avec terrasse en été et salle de dégustation en hiver (produits laitiers et boissons) • Vente en ligne de produits issus de la ferme et alentours (produits labellisés « 100% West-Vlaams ») • Salle de dégustation pouvant accueillir 60 personnes avec équipement pour séminaire, réceptions, ... |

| | |
|----------------|---|
| | • Activités de loisirs : halte pour les cyclistes et marcheurs, pique-nique en champ, aire de jeux, team building, réceptions, ... |
| ACCUEIL SOCIAL | Accueil d'une personne handicapée en collaboration avec un service de travail adapté depuis 8 ans - Suivi par Steunpunt Groene zorg |
| COMMENTAIRES | Créée en 1997, exploitation non familiale. |

L'accueil social

Accueil d'une personne handicapée adulte depuis 8 ans.

Au départ, ce sont eux qui ont contacté SGZ car ils souhaitaient développer cette activité. SGZ leur a trouvé une institution. Bert s'est tout de suite montré enthousiaste. Une visite a été organisée à la ferme en présence de l'assistant social. L'aventure a commencé.

Les activités de Bert :

- nettoyer l'étable
- alimenter les animaux et effectuer les soins
- vente au magasin
- arroser les plantes
- tondre la pelouse (machine sécurisée qui s'arrête automatiquement)
- nettoyage de la terrasse, des tables et des chaises
- préparation des tasses pour le service en salle
- compléter les frigos
- peser les pommes de terre
- quand il y avait des porcs, marquage
- discuter avec les gens
- ...

Conditions de l'accueil :

- Accueil 1jour/semaine pendant quelques années puis 2 jours par semaine à la demande de Bert.
- Bert se déplace seul → avant bus spécial, maintenant il prend le bus normal. Tout son parcours et les numéros des bus qu'il doit prendre sont toujours avec lui.

Avantage pour le bénéficiaire

- Epanouissement personnel dans ses activités, avec le contact humain, ...
- Intégration au sein d'une famille
- Acquisition de nouvelles compétences
- Confiance personnelle et indépendance

Avantage pour l'agriculteur

- Stimulant car l'enthousiasme de Bert est contagieux !
- Accueil d'un nouveau membre dans la famille
- L'avantage n'est pas financier ! C'est vraiment humain. C'est du win-win.
- Les clients apprécient le côté « ferme sociale », cela donne une image positive de la ferme

Difficultés rencontrées

- Accueil d'un jeune issu de l'aide à la jeunesse. Il était difficile et ne souhaitait pas vraiment être là : beaucoup de retard, fugue, ... La collaboration s'est arrêtée.
- Accueil d'une personne accidentée qui était très isolée : elle n'était pas motivée et la collaboration n'a pas fonctionné.

2. Le point de vue de l'institution sociale qui accompagne Bert

L'institution MIVALTI est un centre d'accompagnement pour personnes handicapées, une sorte de « logement protégé ». Elle comprend 94 travailleurs qui accompagnent 37 personnes.

Les trois conditions pour accéder à un emploi assisté

- la demande vient du client
- les activités concernent des tâches de travail
- c'est inclusif

Dans un contrat d'emploi assisté, trois parties prenantes indispensables

- le client (la personne handicapée)
- l'employeur – des asbl, des écoles ou des fermes
 - à la ferme, l'agriculteur est l'assistant
 - à l'école, le PMS est l'assistant
- un jobcoach de chez Mivalti – qui joue le rôle de « caméléon » car il est en lien avec les différents acteurs. Lui-même est ergothérapeute, permaculteur et sportif.

La technique d'action suit un canevas circulaire en 5 étapes le SADIM inspiré de la permaculture

- 1) Observation (Survey)
- 2) Analyse
- 3) Design
- 4) Mise en place (Implement)
- 5) Pérennisation (Maintain)

En pratique, cela se traduit comme suit – processus appelé le « stappenplan » :

- entretien avec le bénéficiaire suite à sa demande (pour être certain de ses motivations et comprendre ses besoins)
- exploration → connaître les activités du passé, pas toujours facile, consacrer du temps
- création d'un profil d'intérêt et d'emploi
- organisation logistique → c'est le plus délicat surtout pour les fermes qui sont décentralisées (exemple de Bert : trajet d'1h30)
- Réalisation d'une analyse SWOC → remplacement du T par C (contraints)
- Recherche d'une concordance entre le chercheur d'emploi (personne handicapée) et l'employeur potentiel
- Premier contact
- Note d'engagement, entente et assurance. Toujours possibilité d'interruption de la collaboration au niveau des 3 parties.

- Introduction sur le lieu de travail parfois pendant une journée entière. Ensuite progressif jusqu'à indépendance – accompagnement pendant 5 à 10 semaines 1j/semaine.
- Toujours une période d'essai de 3 mois.
- Evaluation
- Prolongation en CDD ou CDI (objectif). Parfois nécessité d'adapter.
Le contrat permet à la personne de recevoir une rémunération – une trentaine d'euros. Mais pour la loi, ils ne travaillent pas réellement.

L'objectif est qu'un maximum de personnes trouve des activités à l'extérieur de l'institution.
Le taux d'absentéisme au travail en considérant que sur le 37 personnes, 6 sont en ferme de soins peut être stimmé à 10% (10j sur 100 où ils ne vont pas travailler à la ferme.
Des blessures et congés maladie arrivent parfois.

Importance de la communication !

- Les personnes accompagnées doivent être joignables et localisables en permanence
- L'outil n°1 : le GSM ! et toutes les applications qui existent et notamment :
 - Agenda – tout est programmé et envoie des rappels
 - Blue assist – assistance en ligne pour les déplacements (carte avec chemin menant à la gare, n° de bus, .. Il est important de ne pas perdre le bénéficiaire !
 - E-loket : suivi électronique pour les subventions
 - K-point : savoir où se trouve la personne dans son parcours
 - Google maps : localisation de la personne en permanence + adresse email
 - Possibilité d'envoi de messages via des pictogrammes alors que le correspondant reçoit du texte

Le point d'attention dans la démarche d'accueil à la ferme : la logistique

Au départ, pour les déplacements de la personne accueillie, un accompagnement par l'assistant est nécessaire. Ces moments sont utiles pour le feedback entre l'employé et son jobcoach avant et après la journée à la ferme.

Chez Mivalti, il existe un bus privé qui fait fonction de taxi. Mais il est fort demandé. Si un bénéficiaire peut se déplacer seul, cette technique est favorisée.

Un entraînement est réalisé le temps nécessaire pour l'utilisation des transports publics. Avec Bert c'était assez rapide. Ils se voient 2 à 3 fois/semaine et peuvent en discuter.

Pour l'instant, il rencontre une grosse difficulté : Bert est harcelé dans le bus. Ils recherchent ensemble une solution. Si cela ne s'arrête pas il faudra trouver un autre moyen de transport.

Conditions de réussite de la démarche

- La flexibilité – il peut toujours se passer quelque chose n'importe quand. Exemple : un mardi soir, une personne s'est blessée en essayant d'éviter une voiture sur son trajet de retour et n'osait pas le dire à ses parents. C'est le jobcoach qui a été contacté et qui a fait le nécessaire.
- Il faut essayer et prendre des risques
- L'objectif de l'assistance est d'augmenter les compétences du bénéficiaire
- La ferme est un relais et non un évaluateur

Pour plus d'informations, consultez le site web de Mivalti : <http://www.mivalti.be>

Eléments de réflexion des participants

Les participants ont été chargés de jouer le rôle de « reporters » au cours de cette journée et de nous faire part de leur coups de cœur, de leurs coups de blues et des questions de prospective qu'ils se posent notamment vis à vis de la mise en œuvre de la mesure dédiée à l'agriculture sociale en Wallonie.

Leurs coups de cœur

- Enthousiasme et témoignage positif des personnes dans les 2 exploitations
- L'institution soutient aussi l'agriculteur
- Processus d'évaluation
- Idée séjour répit
- Les activités des fermes sont diversifiées et l'aspect social est plus large que l'accueil de personnes
- Compensation financière de l'agriculteur (incitant mais ne doit pas être un abus)
- Agricultrice elle-même enseignante dans l'enseignement spécialisé – accueil d'une personne à la fois
- Grande valorisation du bénéficiaire chez Den Ijsbeer
- Investissement de l'agricultrice, travail avec le cœur
- Diversité des tâches proposées aux jeunes
- Engagement dans la durée
- Transparence du processus, honnêteté des relations entre les différentes parties (institution, bénéficiaire, agriculteur)
- Enthousiasme de l'accueilli et de l'agriculteur
- Engagement dans la durée
- Le fermier reste un fermier et pas un thérapeute – on évite le piège du travail au noir
- Utilisation de nouvelles technologies pour rassurer et cadrer les clients
- Autonomie de Bert – Il en est fier et favorise son inclusion sociale
- Garantie de qualité des personnes et de l'environnement
- Travail non rémunéré avec préservation des droits et assurance
- Accord tripartite
- Facilité de la mise en œuvre de la démarche d'accueil social
- Engagement important
- Lien avec une personne en cas de souci
- Liste de tâches
- Nécessité de faire se rencontrer les attentes du client et de l'agriculteur hors aspect économique
- Soin apporté pour faire coïncider offre et demande – importance de la motivation humaine
- Avoir le point de vue de l'institution est très intéressant
- Avoir l'avis d'un ergothérapeute était vraiment très intéressant.

Leurs coups de blues

- Utilisation de la géolocalisation pour retrouver les personnes en cas de problème → quid de la vie privée ?

- Implication très personnelle de la famille agriculteur : repas en famille etc. C'est positif mais ça peut peut-être engendrer des difficultés émotionnelles vis à vis de la personne accueillie. Faudrait-il avoir plus de détachement ?
- Difficultés si les deux membres du couple d'agriculteurs n'ont pas de formation en rapport avec le social ? Important de bien connaître les compétences et les volontés des agriculteurs. Important d'encadrer les agriculteurs et de les orienter
- Les tâches ne concernent pas toujours que les « soins verts », exemple : le tourisme.
- Danger dans l'utilisation des outils
- Faire coïncider offre et demande sur base des dossiers est loin d'être évidente
- Nécessité d'un isolement à la campagne ? y a-t-il beaucoup d'exploitations qui répondent à ce critère ?
- Outillage dangereux nécessite un accompagnement en permanence, nécessite de toujours réexpliquer, de toujours aider.
- Difficile de concilier offre et demande parce que le terrain social est peu connu des agriculteurs – difficulté de sélectionner les exploitations

Leurs questions prospectives

- Les subventions sont issues uniquement de l'agriculture alors que c'est un service pour la société – subvention des affaires sociales pourrait être envisagée ?
- La formation/sensibilisation des agriculteurs est utile : « suis-je dans la capacité ? » au niveau des personnes et de la logistique – exemple : comportement face à une personne différente ? Comment réagir face à une problématique ? Quels sont les équipements et installations à mettre en place ? Législation, assurance, etc. ?
- Créer une banque de données reprenant les structures et/ou personnes demandereses pour un accueil, créer un réseau
- Initier et dynamiser les interactions entre les institutions et les services d'aide à la jeunesse et les agriculteurs → chacun doit apprendre à se connaître → prévoir des temps d'échanges
- Quid de la rémunération de la personne accueillie financière ou autre ?
- Organiser des formations pour les agriculteurs concernant le handicap.
- Rétribution de la personne handicapée : doit-elle être symbolique ?
- Critères pour faire coïncider l'offre et la demande ? formation, passion, humain sont les plus importants.
- Quelle garantie que l'agriculteur comprend le handicap ? La relation est au cœur plus que le travail.
- Intérêt d'ouvrir les réflexions à d'autres fermes, centres de jour, jardins potagers et surtout en Flandre car ils ont 10 ans d'avance sur la Wallonie.
- Approfondir les réflexions notamment sur la rémunération des agriculteurs et des personnes accueillies, la formation des agriculteurs...
- Pour exporter un tel projet, il faut une réelle volonté politique, une coordination entre partenaires issus d'organisation différentes, de ministère différents.
- Développer un protocole interactif pour la région wallonne en s'appuyant sur les enseignements de la région flamande.
- Comment appeler le bénéficiaire ? Un bénéficiaire ? Un patient ? Un intéressé ? Une personne fragilisée ? Une personne handicapée ?

Conclusions

L'agriculture sociale est une démarche innovante qui relie deux mondes se connaissant encore peu : celui de l'agriculture et celui de l'accueil social. Elle rend à l'agriculture son rôle social, celui même qu'elle joue depuis de nombreuses années mais qui n'a jamais été reconnu ou accompagné. Et pourtant, les bénéfices sont nombreux et indubitables. Et les acteurs le savent. C'est pourquoi, depuis la mise en œuvre d'une structure de soutien et d'un système de subvention en Flandre, le nombre de fermes sociales ne cesse d'augmenter. En Wallonie, les initiatives se multiplient et certaines exploitations se diversifient dans l'accueil social. La Wallonie a fait un premier pas avec la mise en place d'une mesure de soutien à ce type d'agriculture mais des questions subsistent encore notamment concernant la définition d'un cadre législatif et opérationnel pour accompagner et soutenir ces initiatives : structure de mise en relation des agriculteurs et centres sociaux, statut des agriculteurs accueillants – Doivent-ils nécessairement être agriculteurs à titre principal ? Quid des structures mixtes qui assurent à la fois une activité de production et d'insertion sociale ?, critères d'évaluation de la qualité de l'accueil, rémunération des agriculteurs et des bénéficiaires, formation, ... La mise en place de ce cadre marquerait une réelle reconnaissance de l'activité tant au niveau politique qu'au niveau de la société et un bon départ pour l'essaimage et la mise en pratique de l'agriculture sociale dans nos petites exploitations wallonnes.